ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense : fonctionnement

Question écrite n° 40950

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de la defense sur la politique menee dans son ministere en faveur du developpement du teletravail. Le teletravail, qui est la possibilite d'exercer a distance des activites tertiaires grace aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un role a jouer dans l'adaptation de notre economie et de notre administration. Le teletravail peut favoriser l'amenagement du territoire (relocalisation des taches, revitalisation de certaines zones, repartition plus equilibree des activites...), l'amelioration des services rendus aux usagers (creation de telecentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualite de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un role exemplaire en la matiere, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les initiatives prises par son ministere pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'amenagement du territoire et le developpement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Le teletravail est actuellement peu developpe au sein du ministere de la defense. Une experimentation en ce sens a ete lancee par la delegation pour l'armement, afin de permetre a des services eloignes de travailler ensemble sur des programmes complementaires. Quelques experiences ponctuelles de teletravail a domicile ont egalement ete mises en oeuvre pour faciliter l'insertion de personnes handicapees. Les activites et l'organisation des armees ne sont pas adaptees, a ce jour, au developpement du teletravail qui necessite notamment la mise en place de protections de reseaux. Cette possibilite n'est toutefois pas exclue et fera l'objet d'etudes dans les annees a venir.

Données clés

Auteur : M. Martin-Lalande Patrice
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40950
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3756
Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4588